COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juin, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Complexe de l'Oratoire, sous la présidence de Monsieur TISSEIRE Bernard, Adjoint au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22.06.2020

<u>Présents</u>: Mme BAROTTE Marjorie, M. BOYER Denis, Mme DA COSTA Martine, M. DANHO Aimé, M. DEMEILLERS Joël, Mme IMBERT Viviane, M. MARCHAND René, Mme MATHE Nicole, Mme MAZZOLO Nathalie, Mme ORTIS Hélène, Mme PECHOULTRES Cécile, M. PERICHAUD Eric, Mme PILKOWSKI Véronique, M. PONS Alain, M. SOUADKI Hezdine, M. TISSEIRE Bernard, M. VILIA Jérôme et M. PUJOL Christian.

<u>Absents représentés</u>: M. BAUTISTA Ludovik (pouvoir à M. PONS Alain), Mme CHIABRANDO Valérie (pouvoir à Mme MATHE Nicole), Mme MONTEJO ROUGANIOU Marie (pouvoir à M. TISSEIRE Bernard) et Mme PAPUCHON Juliane (pouvoir à M. MARCHAND René).

Madame MAZZOLO Nathalie a été élue secrétaire de séance.

N° 2020-025

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur DEMANGE Serge, Maire.
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;
- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019;
- A l'unanimité.
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-après ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES Ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1.581.911,90	100.421,42		100.421,42	1.581.911,90
Opérations de l'exercice	1.840.369,24	2.366.595,47	1.835.901,44	1.691.066,26	3.676.270,68	4.057.661,73
TOTAUX	1.840.369,24	3.948.507,37	1.936.322,86	1.691.066,26	3.776.692,10	5.639.573,63
Résultats de clôture		2.108.138,13	245.256,60		245.256,60	2.108.138,13
Restes à réaliser			596.424,00	307.910,00	596.424,00	307.910,00
TOTAUX CUMULES		2.108.138,13	841.680,60	307.910,00	841.680,60	2.416.048,13
RESULTATS DEFINITIFS		2.108.138,13	533.770,60			1.574.367,53

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juin, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Complexe de l'Oratoire, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22.06.2020

Présents: M. DEMANGE Serge, Maire, Mme BAROTTE Marjorie, M. BOYER Denis, Mme DA COSTA Martine, M. DANHO Aimé, M. DEMEILLERS Joël, Mme IMBERT Viviane, M. MARCHAND René, Mme MATHE Nicole, Mme MAZZOLO Nathalie, Mme ORTIS Hélène, Mme PECHOULTRES Cécile, M. PERICHAUD Eric, Mme PILKOWSKI Véronique, M. PONS Alain, M. SOUADKI Hezdine, M. TISSEIRE Bernard, M. VILIA Jérôme et M. PUJOL Christian.

<u>Absents représentés</u>: M. BAUTISTA Ludovik (pouvoir à M. PONS Alain), Mme CHIABRANDO Valérie (pouvoir à Mme MATHE Nicole), Mme MONTEJO ROUGANIOU Marie (pouvoir à M. TISSEIRE Bernard) et Mme PAPUCHON Juliane (pouvoir à M. MARCHAND René).

Madame MAZZOLO Nathalie a été élue secrétaire de séance.

N° 2020-024

COMPTE DE GESTION 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Comptable a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Après avoir délibéré et à l'unanimité,
- 1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Comptable , visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2020-026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BILAN POLITIQUE FONCIERE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que conformément à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales il convient de dresser un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2019, ce bilan devant être joint au compte administratif.

Il expose que pour l'année 2019 aucune acquisition ou cession immobilière n'a eu lieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire.

N° 2020-027

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 LE CONSEIL MUNICIPAL

- Avec 23 voix POUR,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- * un excédent de fonctionnement cumulé de 2.108.138,13 euros
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Beelde d'unicetel le l'estituit de l'onetionnement comme suit.							
Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2019							
	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Reste à réaliser</u>				
DEPENSES	2.548.583,00 €	1.835.901,44 €	596.424,00 €				
RECETTES	2.548.583,00 €	1.691.066,26 €	307.910,00€				
DEFICIT ANTERIEUR		-100.421,42 €					
RESULTAT CUMULE		- 245.256,60 €	- 288.514,00 €				
BESOIN DE FINANCEMENT 533.770,6		,60€					
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020							
A) EXCEDENT							
- Exécution du virement à la section d'	533.770,60 €						
Solde disponible :							
- Affectation à l'excédent reporté (C.00	1.574.367,53 €						
B) DEFICIT							
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)							

N° 2020-028

BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier toutes ses propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir discuté, chapitre par chapitre, article par article, arrête pour l'année 2020 :
- * les recettes de fonctionnement à la somme de 3.778.010 euros
- * les dépenses de fonctionnement à la somme de 3.778.010 euros
- * les recettes d'investissement à la somme de 1.030.376 euros
- * les dépenses d'investissement à la somme de 1.030.376 euros
- Adopte avec 23 POUR, les propositions de Monsieur le Maire pour permettre l'équilibre du budget en 2020,
- Décide de demander au Service des Impôts que le produit direct soit porté à 646.983 euros pour l'année 2020.

N° 2020-029

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts, notamment les limites de chacun d'après la loi, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 646.983 euros,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Vote les taux d'imposition, pour l'année 2020, comme suit :

IMPOTS	TAUX 19	TAUX 20	BASES	PRODUIT
FONCIER BATI	25,10	25,10	2.409.000	604.659 €
FONCIER NON BATI	181,65	181,65	23.300	42.324 €

N° 2020-030

CREATION D'1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation des bâtiments communaux et de la population municipale, il conviendrait de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour le service des écoles et de l'entretien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2020, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, échelle C1 :
 - * 1 emploi d'adjoint technique, à temps complet,
- Dit que le recrutement sera direct,
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et notamment la déclaration auprès du Centre de Gestion,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 64 du budget.

N° 2020-031

PROPOSITION DES COMMISSAIRES COMPOSANT LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Direction générale des Finances Publiques portant sur la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il explique que la désignation des commissaires est effectuée par le Directeur des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Il demande à l'Assemblée d'établir cette liste de 32 personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Propose les commissaires suivants pour la CCID du VERNET :

LAVAIL épouse MAZZOLO Nathalie

TISSEIRE Bernard

PRADAL épouse PECHOULTRES Cécile

ROQUES Claude

AURIOL Joseph

BECQUART nom d'usage BECQUART URDIROZ Marielle

GODEFROY Michel

DANIS Robert

SARRAUTE René

PONS Alain

DANHO Aimé

VILIA Jérôme

AISSIOUANE épouse DE ROSSI Lillia

DEMEILLERS Joël

YS José

BONADEI Jean-Marie

TOGNASCO Pierre

PUJOL Christian

BOYER Denis

ORTIS Hélène

MARCHAND René

ZADRO Vinicio

ROUGANIOU Paul-Louis

TINTET Jean-Paul

FAGET Jean-Marc

MASSARIN Michel

MMOUH El Hassane

BESSIERE René

MICONNET Florian

FONTES André

CHOLLET Xavier

BAROTTE Marjorie

N° 2020-032

DELEGATION DE SIGNATURE AUX INSTRUCTEURS DU SERVICE ADS DU PETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 septembre 2017, la commune du VERNET a adhéré au service d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sud Toulousain et a approuvé les termes de la convention de mise à disposition.

Il explique qu'afin de mener à bien ces instructions, il convient de donner délégation de signature aux agents instructeurs du service ADS du PETR.

Il demande à l'Assemblée de l'autoriser.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Autorise Monsieur le Maire à donner délégation de signature aux instructeurs et aux responsables du service Application du Droit des Sols (ADS) du PETR du Pays du Sud Toulousain.

N° 2020-033

IDEMNITES DES ELUS – MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 03 juin 2020 par laquelle il a décidé d'octroyer des indemnités de fonction au Maire, aux cinq Adjoints et aux quatre Conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe globale égale à 150,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il explique que le montant brut mensuel correspondant, de l'ensemble des indemnités des élus (égal à 150,60%) dépassant l'enveloppe globale de 0,04 euros, il conviendrait de modifier les taux des indemnités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Décide de modifier l'indemnité allouée au Maire,

- Décide d'octroyer dans la limite de l'enveloppe maximale indemnitaire, les indemnités de fonction au Maire, aux cinq adjoints et aux quatre conseillers délégués comme suit :
- * Au Maire, 49,99% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Au 1er adjoint, 17,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Au 2ème adjoint, 17,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Au 3^{ème} adjoint, 17,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Au 4ème adjoint, 12,65% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Au 5^{ème} adjoint, 12,65% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- \ast Au $1^{\rm er}$ conseiller délégué, 5,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Au 2ème conseiller délégué, 5,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique * Au 3ème conseiller délégué, 5,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Au 4ème conseiller délégué, 5,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- -Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune et aux budgets à venir.